



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

23 Quai de Conti
75006 Paris

COMITE DE DEFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)

RAPPORT ANNUEL 2006

Mise à jour : janvier 2007

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

Presque tous les gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu de ces documents est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits de l'homme dont sont victimes, à travers le monde, des hommes de science (y compris médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, étudiants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science. Ce comité comprend 26 membres et est dirigé par un Président, François Jacob, et un Secrétaire Général, Claude Cohen-Tannoudji.

Le CODHOS se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme et Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle. Le CODHOS fait état des cas des scientifiques pour lequel il est intervenu dans un rapport adressé chaque année à l'Académie des Sciences, aux Secrétaires perpétuels des autres Académies de l'Institut de France, et de façon générale aux responsables des organismes qui ont travaillé en collaboration avec lui.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. En 2006, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre les libérations du Docteur Walid Al-Bunni, médecin syrien, de Fawwaz Tello, ingénieur syrien, du Docteur Pham Hong Son, médecin vietnamien.

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes. Le CODHOS en fait partie.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme ;
- alerter les gouvernements des violations des droits de l'homme éventuellement commises sur leur territoire;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon, qui dirige également le Comité des Droits de l'Homme de la National Academy of Sciences ;
- un Comité Exécutif composé d'une part des membres fondateurs François Jacob (France), Pieter Van Dijk (Pays-Bas), Torsten Wiesel (États-Unis), et d'autres part de membres invités à rejoindre le Comité par la suite Arjuna Aluwihare (Sri Lanka), Claude Cohen-Tannoudji (France), John Polanyi (Canada), Edoardo Vesentini (Italie), Belita Koiller (Brésil).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des Droits de l'Homme des différentes Académies se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. Ainsi, après l'Académie Royale Néerlandaise des Arts et des Sciences, l'Académie Nationale Italienne, l'Académie Royale Suédoise, l'Académie des Sciences de l'Institut de France, l'Académie Suisse et la Royal Society de Londres, c'est l'Académie des Sciences du Sri Lanka qui organisera la prochaine réunion du réseau à Colombo, en avril 2007.

Composition du CODHOS

Président : François JACOB
Secrétaire Général : Claude COHEN-TANNOUDJI

Etienne Emile BAULIEU
Guy BLAUDIN DE THE
Jean-Michel BONY
Henri CARTAN
Georges COHEN
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Pierre LELONG
Claude LEVI
Dominique MEYER
Philippe MEYER
Yves MEYER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Yves QUERE
Evry SCHATZMAN
Piotr SLONIMSKI
Gérard TOULOUSE
Alain-Jacques VALLERON

Responsable administratif : Delphine TARRETE

Interventions du CODHOS en 2006

Croatie : Slaven Barisic, *physicien*

Etats-Unis : Dr. Said Mohammed Ali Shah Mousovi, *médecin afghan*

Hafizullah Shabaz Khail, *pharmacien afghan*

Ethiopie : Mesfin Woldemariam, *géographe*

Berhanu Nega, *économiste*

Befekadu Degefe, *économiste*

Muluneh Eyual, *économiste*

Gizachew Shifferaw, *ingénieur chimiste*

Hailu Shawel, *ingénieur civil*

Grande-Bretagne : Boycott des universités israéliennes

Guatemala : Dr. Fredy Peccerelli, *médecin légiste*

Dr. Omar Giron de Leon, *médecin légiste*

Libye : Kristiana Malinova Valcheva, *infirmière bulgare*

Nasya Stojcheva Nenova, *infirmière bulgare*

Valentina Manolova Siropulo, *infirmière bulgare*

Valya Georgieva Cherveniyashka, *infirmière bulgare*

Snezhanka Ivanova Dimitrova, *infirmière bulgare*

Dr. Ashraf Ahmad Jum'a, *médecin palestinien*

Maroc : Appel des enseignants chercheurs marocains titulaires du doctorat français

Proche-Orient : Appel de l'Université Islamique de Gaza

Aziz Dweik, *Porte-parole du Conseil législatif palestinien et professeur*

Déclaration de l'Académie des Sciences Israélienne concernant les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux étudiants palestiniens et aux scientifiques

Syrie : Dr. Walid al-Bunni, *médecin*

Fawwaz Tello, *ingénieur*

Aref Dalila, *économiste*

Kamal al-Labwani, *physicien*

Fateh Jamous, *ingénieur mécanicien*

Tunisie : Moncef Ben Salem, *professeur de mathématiques*

CROATIE

Slaven Barisic, *physicien*

Le 15 mars 2006, Roger Balian, Jacques Friedel, et Denis Jérôme, membres de l'Académie des Sciences, ont informé le CODHOS de la situation de Slaven Barisic.

En février dernier, Slaven Barisic a été victime d'une explosion à l'Université de Zagreb. Il venait d'entrer dans son bureau fermé à clef et mettait son ordinateur en marche, lorsqu'une bombe placée sous son bureau a explosé. Il a été très sérieusement atteint. Il a été brûlé à la tête, blessé à une jambe et a dû subir une greffe de la main.

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale et une enquête de police a été ouverte.

Slaven Barisic ne jouait plus aucun rôle officiel dans la gestion de la Science en Croatie depuis 5 ans. Il s'était toutefois récemment opposé à certains aspects de la politique scientifique et de l'enseignement supérieur au sein du conseil d'administration de l'Institut Ruder Boskovic, principal centre de recherche de Croatie. Cet Institut menaçait de passer sous le contrôle scientifique de financiers étrangers. Slaven Barisic a toujours préconisé le développement d'une recherche fondamentale d'Etat en Croatie.

Slaven Barisic a été formé à la recherche en France dans les années 65-70. Il a obtenu un DEA de Physique des Solides à Orsay et a préparé en 1967 une thèse de 3^e cycle et un doctorat d'Etat sous la direction de Jacques Friedel. Admis comme chercheur au CNRS, il a préféré retourner dans son pays afin d'y développer la recherche fondamentale. Il est actuellement professeur en physique théorique de la matière condensée à l'Université de Zagreb, et est membre de l'Académie des Sciences et Arts de Croatie, ainsi que de la Société Française de Physique.

Le 24 mars 2006, François Jacob et Claude Cohen-Tannoudji ont adressé une lettre de soutien à Slaven Barisic et une lettre de protestation aux autorités croates.

Le 14 avril 2006, le CODHOS a reçu une lettre de remerciements de Slaven Barisic.

ETATS-UNIS

Dr. Said Mohammed Ali Shah Mousovi, *médecin afghan*
Hafizullah Shabaz Khail, *pharmacien afghan*

Le 26 septembre 2006, le Réseau International a diffusé une demande d'intervention en faveur de deux scientifiques afghans détenus à Guantanamo, le Dr. Said Mohammed Ali Shah Mousovi et Hafizullah Shabaz Khail.

Plusieurs membres de la National Academy et des Académies étrangères ont insisté auprès du secrétariat du Réseau pour que celui-ci agisse pour les prisonniers de Guantanamo.

En raison de la confidentialité régnant autour de Guantanamo, le Réseau a eu de grandes difficultés pour recueillir des informations sur le Dr. Said Mohammed Ali Shah Mousovi et Hafizullah Shabaz Khail.

Bien que le Dr. Said Mohammed Ali Shah Mousovi et Hafizullah Shabaz Khail ne soient pas emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions, et que le Réseau ne sache pas s'ils sont innocents ou coupables, la violation de leurs droits fondamentaux justifie une intervention en leur faveur. Comme la majorité des prisonniers de Guantanamo, ils sont détenus dans des conditions très dures depuis plus de trois ans, sans connaître la durée de leur incarcération et sans avoir été jugés. Le fait de détenir une personne sans limitation de temps et sans accusation est contraire à la Convention contre la Torture et aux articles 8 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

François Jacob a écrit aux autorités américaines le 3 octobre 2006 pour leur demander de présenter devant des juridictions impartiales et indépendantes les prisonniers de Guantanamo détenus sans avoir été jugés, ou bien de faire procéder à leur libération.

ÉTHIOPIE

Befekadu Degefe, *économiste*

Muluneh Eyual, *économiste*

Berhanu Nega, *économiste*

Mesfin Woldemariam, *géographe*

Gizachew Shifferaw, *ingénieur en chimie*

Hailu Shawel, *ingénieur civil*

Le 21 juillet et le 20 octobre 2006, le Réseau International a de nouveau lancé un appel en faveur de six scientifiques éthiopiens. Tous sont des membres actifs du parti politique « the Coalition for Unity and Democracy » (CDU).

En mai 2005, le parti du Premier Ministre Meles Zenawi a été déclaré vainqueur des élections générales en Ethiopie. Les résultats ont été vivement contestés dans le pays. Dans un rapport, des observateurs européens ont affirmé que les élections ne s'étaient pas déroulées dans des conditions conformes aux règles internationales impliquant des élections libres, justes et transparentes.

Le CDU a organisé en signe de protestation une série de manifestations qui se sont achevées par 5 jours de grève générale. Le 08 juin 2005, des tirs de soldats ont tué 42 manifestants. En octobre 2005, les nouveaux membres élus appartenant au CDU ont boycotté les séances du Parlement éthiopien. C'est suite à ces événements que les scientifiques cités précédemment et de nombreux autres leaders du CDU ont été arrêtés et mis en détention.

Leur procès s'est ouvert le 23 février 2006. Ils sont notamment accusés de haute trahison, de génocide, d'avoir incité et organisé un soulèvement armé, et encourent pour cela la peine de mort.

Plusieurs témoignages rapportent que les conditions de détention des prévenus sont très difficiles, qu'ils ne peuvent recevoir que très rarement des visites, et que leurs états de santé se détériorent sans cesse.

Le 27 juillet et le 7 novembre 2006, le CODHOS a adressé une lettre aux autorités éthiopiennes afin que celles-ci veillent à ce que le procès de ces scientifiques soit juste, équitable, public et que ceux-ci soient libérés dans l'attente du verdict.

Le gouvernement américain, qui est l'un des principaux donateurs de l'Ethiopie, a tenté d'influencer les autorités éthiopiennes dans l'issue de cette affaire. L'Ambassadeur américain chargé de l'Ethiopie, Vicki Huddleston, a appelé à un dialogue entre les prévenus et le gouvernement éthiopien, et a déclaré que leur libération était absolument nécessaire pour l'amorce du processus de réconciliation et de stabilisation du pays.

GRANDE-BRETAGNE

Boycott des universités israéliennes

Le 29 mai 2006, lors de son congrès annuel, l'association nationale des professeurs de l'enseignement supérieur britannique (NATFHE) a voté une résolution encourageant un boycott des institutions universitaires israéliennes « ne se démarquant pas de la politique menée par le gouvernement de leur pays à l'encontre des Palestiniens ». Cette motion a été adoptée à une large majorité.

Le 30 mai, Martin Rees, Président de la Royal Society (Académie des Sciences de Grande-Bretagne), a pris position contre cette motion et a rappelé que ce boycott violait les principes du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et Sociétés Savantes.

En 2002, le Conseil de la Royal Society avait déjà soutenu la déclaration contre le boycott rédigée par Réseau International. Cette déclaration avait été publiée dans la revue Nature du 13 juin 2002 :

“The International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies was created to address grave issues of science and human rights throughout the world. It aims to put into practice the professional duty of scientists and scholars to assist those colleagues whose human rights have been – or are threatened to be – infringed and to promote and protect the independence of academies and scholarly societies worldwide. The basis of the network’s activities is the Universal Declaration of Human Rights.

“The network seeks to promote the free exchange of ideas and opinions among scientists and scholars in all countries and, thereby, to stimulate the development of collaborative educational, research and human-rights endeavours within academies and the institutions with which they are affiliated.

“Moratoria on scientific exchanges based on nationality, race, sex, language, religion, opinion and similar factors thwart the network’s goals. They would deny our colleagues their rights to freedom of opinion and expression; interfere with their ability to exercise their bona fide academic freedoms; inhibit the free circulation of scientists and scientific ideas; and impose unjust punishment. They would also be an impediment to the instrumental role played by scientists and scholars in the promotion of peace and human rights.

“This statement, although that of a general principle with universal applicability, was prompted by a petition in 2002 that advocated a moratorium on all grants and contracts to Israel from European cultural and research institutions. The moratorium being advocated, although surely well-intentioned, was misguided and inevitably counterproductive.

“We all look forward to an equitable solution to the crisis in the Middle East, with lasting peace and stability for both Israel and the Palestinian Authority. But, the strongest impact of a moratorium would, rather than influence Israeli policy-makers, seriously and

unfairly harm our scientific colleagues in Israel – many of whom have actively promoted peace through collegial engagement and open communication among academic centres in the region.”

Le 30 mai 2006, le Réseau International a été cité dans un article de Eliot Marshall intitulé « A Final Note of Discord » publié dans Science Now Daily News. (Voir Article annexé).

GUATEMALA

Dr. Fredy Peccerelli, *médecin légiste*
Dr. Omar Giron de Leon, *médecin légiste*

Le 12 octobre 2005, le Réseau International a lancé un appel en faveur de deux médecins légistes et leurs familles, Fredy Peccerelli et Omar Giron de Leon, qui reçoivent des menaces de mort depuis plusieurs semaines.

Fredy Peccerelli est le directeur de « the Guatemalan Forensic Anthropology Foundation » et Omar Giron de Leon travaille dans cette fondation. Leur travail consiste à exhumer et analyser les corps des personnes tuées durant la guerre civile du Guatemala. Les médecins légistes ont déjà témoigné lors des procès d'anciens membres du gouvernement accusés de violations des droits de l'homme et ont apporté les preuves scientifiques de leur culpabilité.

« The Historical Clarification Commission » a publié un rapport en 1999 sur « les violations des droits de l'homme et les actes de violence qui ont fait souffrir le peuple guatémaltèque » durant la guerre civile. Dans ce rapport, la Commission énonce que l'exhumation est une étape importante pour aboutir à une réconciliation et recommande au gouvernement de mettre en place un programme d'exhumation, ce qu'il n'a pas fait. C'est donc une organisation non gouvernementale, la « Guatemalan Forensic Anthropology Foundation » qui a entrepris ce travail.

En mars 2002, le Réseau International et « the Inter-American Commission on Human Rights » avaient demandé aux autorités guatémaltèques de mettre en place des mesures pour assurer la protection de ces médecins légistes. Leurs domiciles sont depuis surveillés en permanence. Mais, il faudrait également que les locaux de la Fondation situés à Guatemala City soient mis sous surveillance et que les médecins légistes soient protégés lors de leurs interventions qui ont le plus souvent lieu dans des zones isolées.

Le 23 mars 2006, le CODHOS est donc intervenu dans ce sens auprès du gouvernement du Guatemala.

LIBYE

Kristiana Malinova Valcheva, Nasya Stojcheva Nenova, Valentina Manolova Siropulo, Valya Georgieva Cherveniyashka, Snezhanka Ivanova Dimitrova, infirmières bulgares
Docteur Ashraf Ahmad Jum'a, médecin palestinien

Le 19 décembre 2006, cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien ont été condamnés à mort en Libye. Ils ont été reconnus coupables d'avoir sciemment inoculé le VIH à 426 enfants, dont une cinquantaine sont décédés, lorsqu'ils travaillaient à l'Hôpital Al Fateh de Benghazi.

La procédure pénale a été vivement critiquée :

- Les preuves utilisées pour justifier la condamnation seraient issues de « confessions » des défendeurs obtenues sous la torture. Huit membres des forces de sécurité, un médecin et un traducteur ont été arrêtés pour avoir commis des actes de torture, mais une juridiction de première instance les a reconnus non coupables le 07 juin 2005.

- De plus, toutes les allégations portant sur le manque d'hygiène dans l'hôpital ont été ignorées. Le Professeur Luc Montagnier, qui a découvert le VIH et a été désigné par la Fondation Gaddafi pour mener une enquête sur la cause de la contamination dans l'établissement, a mis en avant la thèse de la négligence et du manque d'hygiène plutôt que la thèse d'un acte de malveillance. Il a aussi rappelé que d'autres patients avaient été contaminés avant que ces professionnels de santé intègrent cet hôpital.

Les infirmières et le médecin n'ont jamais cessé de clamer leur innocence depuis le début de l'affaire.

Les actions se sont multipliées au niveau international pour qu'ils soient libérés ou acquittés.

De son côté, le Codhos est intervenu régulièrement depuis octobre 2004 en faveur des ces infirmières et de ce médecin. En octobre 2006, François Jacob, Claude Cohen-Tannoudji, et 115 autres lauréats du Prix Nobel, ont signé une lettre de soutien rédigée par Rich Roberts, lauréat du Prix Nobel de Physiologie ou médecine en 1993, et qui a été remise en mains propres à Attia Mubarak, Ambassadeur de Libye auprès des Nations-Unies. Cette lettre a été diffusée sur le site Internet de la revue Nature le 2 novembre 2006.

Un fonds de solidarité, auquel ont adhéré plusieurs pays dont la Bulgarie, la Libye, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union Européenne, a été créé pour distribuer une aide financière et matérielle aux familles des enfants séropositifs, pour permettre l'administration de soins médicaux permanents aux patients contaminés par le VIH, et pour contribuer à la mise aux normes internationales de l'Hôpital de Benghazi.

La décision de condamnation à mort mise en appel devant la Cour Suprême vient d'être confirmée et de nouvelles interventions vont être mises sur pied.

MAROC

Appel des enseignants chercheurs marocains titulaires du doctorat français

Le 20 novembre 2006, le CODHOS a été informé par l'Association Marocaine des Enseignants Chercheurs Lauréats des Universités Françaises, de la situation des enseignants chercheurs marocains titulaires du doctorat français délivré par les différentes universités françaises.

Le 12 décembre 2006, les membres du CODHOS ont jugé que cette question ne relevait pas des droits de l'homme et n'entraîne donc pas dans le champ d'intervention du CODHOS. Ils ont cependant souhaité que le dossier soit transmis à Monsieur Capron, chargé des relations internationales à l'Académie des Sciences, ainsi qu'au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Appel des enseignants chercheurs marocains titulaires du Doctorat français :

« Monsieur,

Nous, enseignants chercheurs marocains titulaires du Doctorat français, vous saisissons pour demander votre soutien afin de nous aider à lever un préjudice commis à notre encontre depuis bien plus de 20 ans.

La France a mis fin à l'ancien système de deux thèses en instituant un seul Doctorat en 1984. Ce Doctorat Français est devenu depuis lors le plus haut grade scientifique délivré par les universités françaises. Il est reconnu partout dans le monde, sauf au Maroc, comme équivalant aux PH.D américain, canadien, anglais, aux Doctorats Belge, Espagnol, Russe, des pays de l'Est, d'Egypte et autres Doctorats du reste du monde.

Tous les Doctorats précités ont obtenu l'équivalence du Doctorat d'Etat marocain, à l'exception du Doctorat français. Celui-ci a été injustement sous-évalué. Il a été assimilé au Doctorat du 3e cycle, sans avoir été soumis préalablement à la commission d'équivalence, conformément à la législation marocaine en vigueur.

Il serait utile de vous rappeler que les enseignants chercheurs lauréats des universités françaises titulaires du doctorat français ont été injustement recrutés sur la base d'une lettre du Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur datée du 02 mai 1986. Une commission ministérielle des équivalences devait statuer sur le diplôme du Doctorat unique délivré par les universités françaises depuis la réforme de l'enseignement supérieur de 1984, mais cela n'a, à ce jour, jamais été fait. Les enseignants ont été recrutés à titre provisoire au grade de Maître Assistant en attendant qu'il soit statué sur l'équivalence de leur diplôme. Ceci est une entorse évidente à la loi de la fonction publique marocaine qui exige que le Ministère de l'Enseignement Supérieur octroie une équivalence à tout diplôme étranger avant de recruter le lauréat au sein de la fonction publique.

À l'heure actuelle, nous sommes classés dans le grade de Professeur Assistant, ce qui limite notre carrière scientifique. Nous ne pouvons ni diriger une UFR, ni encadrer un travail de thèse, ni prétendre aux responsabilités académiques.

Nos collègues qui ont étudié en Belgique, en Espagne, au Canada, au Etats-Unis, en Egypte et en Ex Union Soviétique sont à des grades académiques beaucoup plus élevés que nous.

Afin de lever ce préjudice, nous nous sommes réunis en corporation et nous menons voici des années un combat acharné. Le 1er novembre 2006, après avoir exploré en vain toutes les voies du dialogue, un groupe de volontaires de notre corporation est entré en grève de la faim.

L'état de santé des grévistes de la faim se détériore de jour en jour. Ils ont une perte de poids variant entre 5 et 10 kilos. Leur état nécessite une intervention en urgence.

Dans ce sens, nous avons choisi de saisir toutes les personnalités de l'hexagone afin de leur demander de nous prêter main-forte pour nous rétablir dans notre droit. Nous pensons que le Maroc, pays ami de longue date de la France, doit justement réserver une attention particulière au Doctorat de l'université française dont le niveau scientifique n'a rien à envier aux PH.D américain et autres.

Notre appel de détresse est un cri fort pour faire reconnaître le Doctorat français. Nous sollicitons vivement votre soutien et une action de sensibilisation au sein des instances académiques, politiques et gouvernementales de votre pays pour la reconnaissance du diplôme de Doctorat français.

Monsieur le Professeur, certains de vos confrères et des concitoyens ont déjà eu la gentillesse et l'amabilité de saisir à ce sujet M. le Président de la République française, M. le Premier Ministre et M. le Ministre de l'Enseignement supérieur français. Nous pensons que ces derniers par les canaux d'amitié qui les lient aux autorités marocaines peuvent nous aider.

Je reste persuadé que votre soutien sera payant. Je vous prie d'agréer, l'expression de ma haute considération.

Professeur Youssef Bokbot

Membre de l'Association Marocaine des Enseignants Chercheurs Lauréats des Universités Françaises, (AMECLUF). »

PROCHE - ORIENT

Appel de l'Université Islamique de Gaza

Le 5 juillet 2006, Imad Khatib, Secrétaire Général de l'Académie des Sciences Palestinienne, a transmis à Carol Corillon une demande d'intervention au sujet de l'Université Islamique de Gaza, bombardée par l'armée israélienne.

Le 14 juillet 2006, Carol Corillon, après avoir consulté les membres du Comité Exécutif du Réseau International, a adressé un message de soutien à Imad Khatib. Elle a assuré que le Réseau était très préoccupé par tous les événements de cette région du monde et qu'il continuerait à encourager le dialogue et la coopération entre Palestiniens et Israéliens.

Aziz Dweik , *Porte-parole du Conseil Législatif Palestinien et professeur d'université*

Le 18 août 2006, Imad Khatib a informé le Réseau International de la situation de Aziz Dweik, porte-parole du Conseil Législatif Palestinien et professeur à l'Université An-Najah, qui est détenu par l'armée israélienne.

Aziz Dweik a fondé le Département de Géographie de l'Université al-Najah de Nablus, et est membre du Hamas.

Il a été arrêté le 05 août 2006, à son domicile, par les forces israéliennes. L'Agence France Presse a indiqué le 22 août qu'il était accusé par la Cour militaire israélienne d'appartenir à une organisation terroriste et de participer à des activités pour le compte d'une organisation terroriste. Aziz Dweik a été arrêté par les autorités israéliennes à cinq reprises depuis 1990. Il a déjà passé 4 années en détention.

Le 12 septembre 2006, le juge israélien du tribunal militaire a ordonné sa libération et celle de 17 autres membres du Hamas dans l'attente de leur jugement définitif. Cependant, le 25 septembre, un autre tribunal militaire a renversé cette décision et jugé que tous resteraient en détention jusqu'à la fin de la procédure.

Le Président du Parlement Européen, Joseph Borrell, a condamné cet acte perpétré contre le Conseil Législatif Palestinien, a indiqué que la détention de Aziz Dweik était inacceptable, et a appelé les autorités israéliennes à procéder immédiatement à sa libération.

Déclaration de l'Académie des Sciences Israélienne concernant les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux étudiants palestiniens et aux scientifiques

Le 31 octobre 2006, Carol Corillon a informé les membres du Réseau International d'une déclaration de l'Académie des Sciences Israélienne concernant les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux étudiants palestiniens et aux scientifiques.

Suite à cette déclaration, les membres du Comité Exécutif du Réseau ont adressé une lettre au Premier ministre israélien, Monsieur Ehud Olmert, et François Jacob a demandé au Président de l'Académie des Sciences de Paris que l'Académie exprime également son soutien à l'Académie des Sciences Israélienne et au Réseau pour ces déclarations.

Déclaration de l'Académie des Sciences Israélienne :

COUNCIL OF THE ISRAEL ACADEMY OF SCIENCES AND HUMANITIES Statement Regarding Access Restrictions Imposed on Palestinian Students and Scientists

On the 24th of October, 2006, the Council of the Israel Academy of Sciences and Humanities took up the issue of a practice recently instituted by the Israeli military authorities, to deny or restrict the passage of Palestinian students and scientists to their venues of academic study or research. The Council took note of the various letters opposing this policy and calling for its abolition that have been dispatched to the Israeli government and to international science organizations, including those written by Rectors of Israeli universities, by Presidents of Palestinian universities, and by two ministers serving in the current Israeli government (the Minister of Education and the Minister of Science). The Council was also apprised of the proceedings in the hearing by Israel's High Court of Justice of a petition by a Palestinian graduate student who was being denied access to the Hebrew University, where she is enrolled. Discussion culminated with a resolution, adopted unanimously, as follows:

The Israel Academy of Sciences and Humanities shall be on record in vigorous and unrelenting opposition to any measures, by any government, restricting or impairing the ability of scientists and students to carry out their scientific work and to discharge their scientific or academic responsibilities. In particular, the Council of the Academy calls on the government of the State of Israel to refrain from instituting any policy that hinders any group of scientists or academics, whether Palestinian or otherwise, from properly discharging their academic responsibilities. Cases where security considerations are deemed to require placing restrictions on a person's movements should be adjudicated as such, on an individual basis and with all due consideration for a person's human rights.

Lettre du Comité Exécutif du Réseau International :

The Crucial Importance of Access to Education and Scholarly Institutions

We, the members of the Executive Committee of the International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies, unreservedly endorse the October 31, 2006, statement, issued by the Israel Academy of Sciences and Humanities, regarding "Access Restrictions Imposed on Palestinian Students and Scientists."

Our Network is composed of national academies and scholarly societies which affiliate themselves with our goal of addressing grave issues of science and human rights throughout the world. As stated in a June 13, 2002, article in *Nature* titled "In Support of Scientific Exchange," our Network "seeks to promote the free exchange of ideas and opinions among

scientists and scholars in all countries and, thereby, to stimulate the development of collaborative educational, research and human rights endeavors within academies and the institutions with which they are affiliated.”

Accordingly, when Israeli academics and academic institutions were threatened with international political boycotts, the Network strongly opposed these initiatives and took counter-measures to promote scientific exchange, including between Israeli and Palestinian scholars and scholarly institutions.

Correspondingly, because the Israeli military authorities’ are today denying or restricting Palestinian students and scientists from traveling to their academic institutions, we now join the Israel Academy of Sciences and Humanities in opposing “any measures, by any government, restricting or impairing the ability of scientists and students to carry out their scientific work and to discharge their scientific or academic responsibilities.” We also join the Israel academy in calling upon the government of the State of Israel specifically “to refrain from instituting any policy that hinders any group of scientists or academics, whether Palestinian or otherwise, from properly discharging their academic responsibilities.” We concur that “cases where security considerations are deemed to require placing restrictions on a person’s movements should be adjudicated as such, on an individual basis and with all due consideration for a person’s human rights.”

We look forward to your reply, which we will share with the 70 national academies and scholarly societies affiliated with our Network, and hope for your assurances that this policy of academic exclusion will be promptly reversed.

SYRIE

Docteur Walid al-Bunni, *médecin*

Aref Dalila, *économiste*

Fawwaz Tello, *ingénieur*

Kamal al-Labwani, *physicien*

Fateh Jamous, *ingénieur mécanicien*

En 2000, l'élection du Président Bashir al-Assad a été suivie d'une courte période pendant laquelle un certain degré de liberté d'expression a été autorisé, et de nombreux débats ont été organisés sur les thèmes de la promotion de la démocratie et des libertés fondamentales. Au cours de l'un de ces forums, le Docteur Walid al-Bunni, Fawwaz Tello, et Aref Dalila ont ouvertement parlé de la corruption et des réformes économiques que le gouvernement devrait mettre en œuvre notamment pour promouvoir la démocratie.

Début 2001, les autorités syriennes ont commencé à imposer des restrictions aux organisateurs des débats, au motif que ceux-ci violaient les règles de fonctionnement du gouvernement et du pays. Certains groupes sont passés outre les interdictions et ont malgré tout continué à organiser des conférences. En septembre 2001, le Docteur Walid al-Bunni, Fawwaz Tello, et Aref Dalila ont été arrêtés avec une dizaine d'autres personnes pour avoir participé à l'une d'entre elles.

En juillet et août 2002, la Cour suprême pour la sécurité de l'Etat a prononcé une peine de 5 ans d'emprisonnement à l'encontre du Docteur Walid al-Bunni et de Fawwaz Tello, et une peine de 10 ans d'emprisonnement à l'encontre de Aref Dalila. Les procès se sont déroulés dans des conditions non conformes aux règles internationales de procédure. Ainsi, les défenseurs n'ont pas été autorisés à interjeter appel de la décision de la Cour.

Ces trois scientifiques sont de fervents défenseurs des droits de l'homme. Le Docteur Walid al-Bunni a fondé « The Syrian Human Rights Society ». Aref Dalila a fondé « The Preparatory Committee of the Civil Society Forum ». Fawwaz Tello est membre du « Forum for Democratic Dialog » et de « The Syrian Human Rights Society ».

Le 24 janvier 2006, le CODHOS a appris que le Docteur Walid al-Bunni et Fawwaz Tello venaient d'être libérés de prison. Aref Dalila est quant à lui toujours en détention.

Kamal al-Labwani, *physicien*

Fateh Jamous, *ingénieur mécanicien*

Kamal al-Labwani a été arrêté et mis en détention en novembre 2005 après avoir effectué plusieurs voyages en Belgique, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis au cours desquels **il a** rencontré des représentants de ces gouvernements et les membres d'organisations travaillant sur les droits de l'homme.

Fateh Jamous a été arrêté en mai 2006 au retour d'un séjour en Europe au cours duquel il a participé à une conférence organisée par Amnesty International, a rencontré les membres du groupe parlementaire suédois sur les droits de l'homme, et est intervenu dans une émission de radio britannique pour promouvoir le dialogue entre les Arabes et les Kurdes.

Tous deux n'ont pas encore été jugés, mais ils encourent la peine de mort ou la prison à vie.

TUNISIE

Moncef Ben Salem, *professeur de mathématiques*

Le 1^{er} avril 2006, le CODHOS a reçu un nouveau communiqué de Moncef Ben Salem. Le CODHOS s'était déjà intéressé à la situation de celui-ci en 2001 et en 2005.

Moncef Ben Salem est ingénieur diplômé des Ecoles de Paris, Docteur d'Etat en mathématiques, ancien directeur fondateur du département de mathématiques de l'Université de Sfax. Il est aussi un fervent militant contre la dictature et la répression en Tunisie.

Il a été condamné en 1989 selon un procès régulier pour avoir écrit et fait publier dans un journal musulman algérien un article à forte connotation religieuse sous couvert de résultats scientifiques.

Depuis sa libération en 1993, Moncef Ben Salem et sa famille subissent différentes formes de harcèlement (assignation à résidence, torture, privation du droit à la protection sociale, refus de leur accorder des documents administratifs et des visas). Sa fille aurait subi pendant trois années consécutives un harcèlement quotidien de la part d'étudiants appartenant au parti au pouvoir, ce qui aurait gravement affecté son parcours scolaire et son état psychologique. Son fils aurait été contraint de quitter l'université à deux mois de son diplôme de maîtrise.

En 2001, après quelques hésitations liées à la délicatesse de ce cas, le CODHOS avait décidé de se détacher de toute prise de position politique, de rester neutre, et était intervenu auprès des instances de l'éducation nationale tunisienne.

En mai 2006, les membres du Comité sont intervenus auprès des autorités tunisiennes en faveur des enfants de Moncef Ben Salem et sur le fondement du droit à l'éducation.

Rapport d'activité du CODHOS pour l'année 2006

Correspondants	Objet	Réponse
CHR aux membres du CODHOS, le 19 janvier 2006. Libye	Le nouveau procès des infirmières bulgares et du médecin palestinien s'ouvrira le 31 janvier 2006 devant la Cour criminelle de Benghazi en Libye.	F. Jacob a adressé une nouvelle lettre aux autorités libyennes pour qu'ils veillent à ce que le procès se déroule dans des conditions conformes aux règles internationales de procédure, le 23 janvier 2006.
CHR aux membres du CODHOS, le 24 janvier 2006. Syrie	Libération du Docteur Walid al-Bunni, médecin syrien, et de Fawwaz Tello, ingénieur syrien. Aref Dalila, qui a été arrêté avec eux après qu'ils aient participé à un forum sur la démocratie, reste emprisonné.	F. Jacob a adressé une nouvelle lettre aux autorités syriennes, le 27 janvier 2006.
C. Corillon aux membres du Réseau International, le 17 mars 2006.	La prochaine réunion bisannuelle du Réseau International aura lieu du 4 au 7 avril 2007, à Colombo au Sri Lanka. Le Dr. Belita Koiller, scientifique brésilienne, a accepté de faire partie du Comité exécutif du Réseau International.	
CHR aux membres du CODHOS, le 22 mars 2006. Guatemala	Nouvelle demande d'intervention en faveur de deux médecins légistes, Fredy Peccerelli et Omar Giron de León, qui reçoivent des menaces de mort de façon répétée.	Lettre de F. Jacob aux autorités du Guatemala pour demander que ces deux scientifiques soient protégés et surveillés, le 23 mars 2006.
Lettre du Pr. Slaven Barisic à F. Jacob, le 14 avril 2006. Croatie	Le Pr. Slaven Barisic remercie le CODHOS d'être intervenu en sa faveur auprès des autorités croates.	
CHR aux membres du CODHOS, le 19 avril 2006.	Transmission pour information au CODHOS du rapport annuel du Committee on Human Rights de la National Academy of Sciences	
CHR aux membres du CODHOS, le 21 avril 2006. Éthiopie	Demande d'intervention du CODHOS en faveur de six scientifiques éthiopiens arrêtés en novembre 2005 et dont le procès s'est ouvert en février 2006.	Lettre de F. Jacob aux autorités éthiopiennes, le 04 mai 2006.

I. Katib, Secrétaire général de l'Académie des Sciences palestinienne, au CHR, le 05 juillet 2006. Proche-Orient	Appel de l'Université Islamique de Gaza, dont le campus est peu à peu détruit par l'armée israélienne.	C. Corillon a adressé, le 14 juillet 2006, un message à I. Katib dans lequel elle indique que le Réseau fait tout son possible pour encourager la paix dans cette région du monde.
C. Corillon aux membres du CODHOS, le 21 juillet 2006. Éthiopie	Demande d'intervention en faveur de six scientifiques éthiopiens détenus depuis novembre 2005	Lettre de protestation adressée par F. Jacob aux autorités éthiopiennes, le 27 juillet 2006.
I. Katib au CHR, le 18 août 2006. Proche-Orient	Appel en faveur de Aziz Dweik, porte-parole du conseil législatif palestinien, et professeur à l'Université An-Najah, détenu par l'armée israélienne.	C. Corillon a adressé, le 19 août 2006, un message à I. Katib, pour lui demander de communiquer au Réseau toutes les informations dont il aura connaissance sur la situation de Aziz Dweik.
C. Corillon aux membres du Codhos, le 23 août 2006.	Le compte-rendu de la réunion du Réseau International qui s'est déroulée en mai 2005 à Londres peut être consulté sur le site Internet : www7.nationalacademies.org/humanrights/index.html	
C. Corillon aux membres du Réseau, le 05 octobre 2006. Israël USA	Informations sur la situation de Aziz Dweik. Informations sur deux scientifiques afghans détenus à la prison de Guantanamo.	
C. Corillon à F. Jacob, le 09 octobre 2006. France	Demande d'informations sur la situation de Robert Redeker.	Réponse de F. Jacob, le 10 octobre 2006 avec des éléments donnés par Y. Meyer.
C. Corillon aux membres du Réseau, le 13 octobre 2006.	Article de presse paru dans Nature le 12 octobre 2006. Le Réseau International est cité.	
Ambassade de France en Syrie, le 19 octobre 2006.	Réponse à une lettre adressée par le Codhos en faveur de scientifiques syriens. L'Ambassade suit la situation des droits de l'homme en Syrie.	

Ambassade de France aux USA, le 20 octobre 2006	Réponse à une lettre adressée par le Codhos en faveur de scientifiques afghans détenus à la prison de Guantanamo. L'Ambassade affirme qu'elle restera attentive aux suites réservées par l'administration américaine à la situation de ces scientifiques.	
CHR aux membres du Réseau, le 20 octobre 2006. Éthiopie	Demande d'intervention en faveur de six scientifiques éthiopiens détenus dans des conditions très difficiles depuis un an.	Lettre de F. Jacob aux autorités éthiopiennes, le 07 novembre 2006
IPSO, le 24 octobre 2006	Ordre du jour de la réunion de l'IPSO qui aura lieu les 8 et 9 novembre 2006 à l'UNESCO.	
C. Corillon aux membres du Comité Exécutif du Réseau, le 31 octobre 2006. Proche-Orient	Déclaration de l'Académie des Sciences Israéliennes concernant les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux étudiants et scientifiques palestiniens. Avis des membres du Comité Exécutif du Réseau sur un texte rédigé par C. Corillon sur le même thème.	Accord de F. Jacob sur le texte de C. Corillon, le 06 novembre 2006.
Imad Khatib à C. Corillon, le 08 novembre 2006. Israël	Informations sur la détérioration de l'état de santé du Dr. Aziz Dweik.	
C. Corillon aux Académies membres du Réseau, le 7 novembre 2006. Proche-Orient	Le secrétariat du Réseau souhaite que les Académies membres interviennent auprès des autorités israéliennes pour soutenir les déclarations du Comité Exécutif et de l'Académie des Sciences israélienne au sujet des restrictions imposées par le gouvernement israélien aux étudiants et scientifiques palestiniens.	Lettre de F. Jacob à E. Brezin pour solliciter une intervention de l'Académie des Sciences, le 14 novembre 2006. Lettre de E. Brezin au gouvernement israélien adressée le 2006
I. Katib à C. Corillon, le 8 novembre 2006. Proche-Orient	Informations sur l'état de santé de Aziz Dweik.	Lettre de F. Jacob aux autorités israéliennes, le 20 novembre 2006.
Collectif Solidarité Cuba Libre à F. Jacob, le 17 décembre 2006. Cuba	Transmission de renseignements sur les prisonniers politiques cubains et volonté de collaboration avec le Codhos.	
CHR aux membres du Réseau, le 21 décembre 2006. Libye	Condamnation à mort des infirmières bulgares et du médecin palestinien accusés d'avoir sciemment inoculé le VIH à 426 enfants dans un hôpital de Benghazi en Libye.	

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences	2
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	3
Composition du CODHOS	4
Interventions du CODHOS en 2006	5
• Croatie.....	6
• États-Unis	7
• Éthiopie	8
• Grande-Bretagne.....	9
• Guatemala	11
• Libye	12
• Maroc	13
• Proche-Orient.....	15
• Syrie	18
• Tunisie.....	20
Rapport d'activité du CODHOS pour 2006	21